

## **BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008**

**Etaient présents** : M. TREHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M<sup>me</sup> DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M<sup>me</sup> DOLÉ, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. STARECKI, M. AUBRAY, M<sup>me</sup> PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations.

M. JAMES intervient pour évoquer le devenir des clôtures bocaines rue Leberriays et au Pont Roulland. Il souhaite connaître la position municipale à ce sujet. Monsieur le Maire précise que ce patrimoine local sera conservé voire prolongé dans la mesure des possibilités au Pont Roulland, mais que ces clôtures ne sont pas forcément compatibles avec l'architecture en cours rue Leberriays.

Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

### **Lotissement Bellevue : décision modificative n°1**

---

Le Conseil approuve la décision modificative suivante au budget du lotissement Bellevue :

<b>DEPENSES</b>		<b>DM n°1</b>	
605	Travaux	-	1,00 €
658	Ajustement TVA		1,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>- €</b>

### **Budget communal : décision modificative n°2**

---

Le Conseil approuve la décision modificative n°2 suivante en section investissement du budget communal :

		<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
0805	Bâtiment Flament	Acquisition foncière	90 000 €	Emprunt	100 000 €
		Frais	10 000 €		
0708	Résidence Bellavidès	Travaux	- 3 500 €		
		Etudes	3 500 €		
0706	Bâtiments scolaires	Travaux	- 10 000 €		
		Mobilier	10 000 €		
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100 000 €</b>

### **Servitude rue du Vieux Bourg**

---

Le Conseil Municipal sollicite la création d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales dans la parcelle cadastrée AC 165 appartenant à M<sup>me</sup> PIRAULT. Ce passage en terrain privé permet le raccordement du réseau d'eaux pluviales de la rue du Val de Sée au réseau de la rue du Vieux Bourg.

### **Cession de l'emprise destinée aux logements Bellavidès à Manche Habitat**

---

Le Conseil Municipal décide de céder à Manche Habitat (Office public d'HM de la Manche) le terrain destiné à la construction de 10 logements dans le terrain baptisé « résidence Bellavidès ». Le prix de cette acquisition est fixé à 35 000 €. Le Service des Domaines a donné un avis favorable à cette cession.

### **Etude globale d'urbanisme**

---

Le Conseil Municipal décide de confier à l'Atelier du Canal une étude globale sur l'aménagement du centre ville. Cette étude, d'un coût de 6 400 € HT est complétée par une modélisation en 3 dimensions chiffrée à 3 000 € HT. Il ne s'agit là que d'une pré-étude faite dans le cadre du PLU qui prévoit plusieurs réunions à ce sujet avec la population et les commerçants.

### **Modification de temps de travail**

---

Le Conseil Municipal approuve la réduction du temps de travail de 35 à 30 H hebdomadaires d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Transformateur EDF du Pont de Pierre**

---

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'EDF pour la suppression d'un transformateur électrique au Pont de Pierre. Le coût des prestations qui comprennent la modification des branchements existants et la refonte des tableaux électriques est de 15 750 € HT.

### **Maintien du marché le 15 août**

---

Le Conseil Municipal décide le maintien du marché le vendredi 15 août.

### **Horaires des écoles du premier degré**

---

Le Conseil Municipal valide les horaires de classe dans les écoles du premier degré comme suit :

- Ecole maternelle publique : 8H45 - 11H45 et 13H45 - 16H15
- Ecole primaire publique Louis Pinson : 8H30 - 12H et 13H45 - 15H45
- Ecole Jeanne d'Arc : 8H45 - 11H45 et 13H30 - 16H

### **Terrain entre les Camélias et la route de La Chaise Baudouin**

---

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une bande de terrain pour réaliser une voirie entre la Résidence Les Camélias et la route de la Chaise Baudouin. Cette acquisition de 800 m<sup>2</sup> (10 m x 80 m) est réalisée dans la parcelle ZT 13 au prix de 7 € le m<sup>2</sup>.

### **Subvention à l'école maternelle**

---

L'école maternelle a fait une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau pour l'organisation d'une classe d'eau. L'Agence de l'Eau a versé sa subvention de 600 € à la commune. Le Conseil Municipal approuve le reversement de cette somme à l'école par l'intermédiaire d'une subvention.

## **Adhésion Manche Énergies**

---

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association Manche Énergies qui propose une expertise dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments. L'adhésion annuelle est de 200 €.

## **Bâtiment Flament**

---

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention d'acquérir au prix de 90 000 € les locaux des 26 et 28 rue du stade cadastrés AB 215 et 214 appartenant à M. FLAMENT. Ces bâtiments seront loués aux locataires existants. Les responsables du secours populaire seront contactés pour savoir si une partie de ces locaux leur conviendrait.

## **Demande Résiloft**

---

Monsieur le Maire présente un projet du promoteur « Résiloft » pour la construction de logements destinés aux personnes âgées. Il précise qu'il souhaite encourager ce type d'investissement en accueillant favorablement ces démarches privées.

## **Questionnaire PLU**

---

Dans le cadre de la définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document qui est une pièce maitresse du plan local d'urbanisme (PLU), Monsieur le Maire précise qu'il souhaite mettre à la disposition des habitants de Brécey un questionnaire concernant l'aménagement de Brécey à l'horizon 2020. Un courrier va être préparé dans ce sens.

## **Licence IV (Durand)**

---

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et une voix contre d'acquérir la licence IV appartenant à M<sup>me</sup> DURAND.

## **Scooters électriques**

---

M<sup>me</sup> DOLÉ présente le projet de mise à disposition par une structure publique à définir d'un scooter électrique à destination des personnes à mobilité réduite. Ce type de scooter, assimilé par la réglementation à un piéton, permet de faciliter les déplacements sur le bas côté des voies ou sur les trottoirs. Monsieur le Maire souhaite proposer ce projet intéressant au centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

La séance est levée à 23 H 50.